

BENCOULEN, v. de Sumatra, 18 l. N.-O. de Nanna; commerce d'opium. 8,000 h.

BENDER, v. fortifiée de la Russie d'Europe, prov. de Bessarabie, 13 l. S.-E. de Kichenau; forges, tanneries, horlogeries et papeteries. 9,000 h. C'est dans cette v. que se retira Charles XII, après sa défaite à la bataille de Pultava.

BENDER-ASELON, v. maritime de la Perse, sur le golfe persique.

BENDER-DILLAM, v. maritime de la Perse, prov. du Farsistan, 12 l. N. de Bender-Ryk; pêche de la perle.

BENDERI-CHEHER, v. maritime de Perse, prov. du Farsistan, 40 l. S.-E. de Chiraz.

BENDER-RYK, v. maritime du Farsistan, 22 l. O.-S.-O. de Kasroun.

BENDIKY, v. de l'Hindoustan, présid. du Bengale, 2 l. 1/4 S.-E. de Kodvah.

BENDORF, bourg des Etats prussiens, prov. du B.-Rhin, 1 l. 1/2 N. de Coblenz. Briqueteries; exploitation importante de fer, fonderie d'acier. 1,520 h.

BENDORFF, vg. de Fr., dép. de H.-Rhin; arr., 3 l. S. d'Altkirch, cant. de Ferrette, poste d'Huningue. 350 h.

BENDRABEN, v. de l'Hindoustan, présid. du Bengale, 12 l. N.-O. d'Agrah.

BENE, v. des Etats sardes, div. de Coni, prov., 4 l. 1/2 de Mondovì. 5,000 h.

BENEAUVILLE, vg. de Fr., dép. du Calvados; arr., 3 l. E. de Caen, cant. de Bourguebus, poste de Croissanville. 150 h.

BENÉJAC, vg. de Fr., dép. des B.-Pyrénées; arr., 4 l. S.-E. et poste de Pau, cant. de Clarac. 1,200 h.

BENERVILLE, vg. de Fr., dép. du Calvados; arr., cant., 3 l. N.-O. de Pont-l'Évêque, poste de Touques. 150 h.

BENESSE, vg. de Fr., dép. des Landes; arr., cant., 2 l. S. et poste de Dax. 380 h. — *Autre*, même dép.; arr., 6 l. O. et poste de Dax, cant. de S.-Vincent-de-Tirosses. 350 h.

BENEST, vg. de Fr., dép. de la Charente; arr., 4 l. O. et poste de Confolens, cant. de Champagne-Mouton; territoire fertile en châtaignes. 1,400 h.

BENESTROFF, vg. de Fr., dép. de la Meurthe; arr., 8 l. N.-E. de Château-Salins, cant. d'Albertroff, poste de Dieuze. 210 h.

BENESVILLE, vg. de Fr., dép. de la Seine-Infér.; arr., 4 l. N. d'Ivetot, cant. et poste de Doudeville. 550 h.

BENETS, vg. de Fr., dép. de la Vendée; arr., 4 l. 1/2 S.-E. et poste de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezay; fabriques de grosses toiles. 2,100 h.

BENETUTTI, vg. de Sardaigne, 16 l. E.-S.-E. de Sassari; pays montagneux, beaux pâturages, sol fertile en grains; eaux thermales. 1,360.

BENEUVRE, vg. de Fr., dép. de la Côte-d'Or; arr., 10 l. S.-E. de Châtillon, cant. de Recey, poste d'Aignay. 300 h.

BÉNÉVENT, délégation des Etats de l'Eglise, formée de l'ancien duché de Bénévent; elle est comprise dans la prov. de la princip. ultérieure du roy. de Naples; sol bien arrosé et fertile en blé, vin et huile; commerce de bestiaux. Devenu, comme toute l'Italie, conquête de Napoléon, ce duché fut érigé par lui en princip., et donné au prince de Talleyrand qui la conserva jusqu'en 1815, époque où elle fut restituée au pape dans le congrès de Vienne; néanmoins le roi de Naples a conservé le droit d'inspecter les écoles, les postes, les ventes de sel, de tabac et de fer. La délégation a pour chef-l. Bénévent, ville située sur le penchant d'une colline, 12 l. N.-E. de Naples; siège d'un archevêché et d'un tribunal de 1^{re} instance, elle compte pour principaux édifices: son hôtel-de-ville, son palais archiepiscopal, et sa cathédrale, remarquable par son architecture gothique, ses quatre rangs de colonnes de marbre, et son immense porte de bronze où sont représentés en relief les plus beaux traits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Belle bibliothèque, collège, hôpitaux, hospice d'orphelins; un magnifique arc de triomphe, tout en marbre de Paros, et construit en l'honneur de Trajan, forme encore aujourd'hui l'une des portes de la ville; 5 foires annuelles: les 2 février, 24 mars, 11 juin, 24 août, et 3 octobre. 13,330 h. — *Autre*, v. de Fr., dép. de la Creuse; arr.,

5 l. N. de Bourguebus, chef-l. de cant., poste de la Souteraine. 1,120 h. — *Autre*, H.-Alpes; arr., 4 l. N. et poste de Gap, cant. de S.-Bonnet. 600 h.

BENEVENTE, v. du Brésil, prov. d'Espirito-Santo; territoire fertile situé à l'embouchure de la Benevente; culture de la canne à sucre, du riz et du coton.

BENEY, vg. de Fr., dép. de la Meuse; arr., 8 l. N. de Commercy, cant. de Vigneulles, poste de Pont-à-Mousson (Meurthe). 440 h.

BENFELDEN, vg. de Fr., dép. du Bas-Rhin; arr., 4 l. N.-N.-E. de Schelestat, chef-l. de cant., bur. de poste; culture et commerce du tabac et du chanvre, 2 foires annuelles. 1,300 h.

BENGAL, commune des Etats-Unis, Etat de New-York. 450 h.

BENGALÉ, golfe de l'Océan indien, borné au N. par le Bengale, à l'O. par les côtes d'Orgeah et de Coromandel, et à l'E. par la Birmanie où il forme lui-même le golfe de Martaban; il renferme les îles de Ceylan, d'Andaman et de Nicobar, et reçoit les fleuves du Tchallion, de l'Irrawaddy, du Brahmapoutre et du Gange, ainsi que plusieurs autres.

BENGALÉ, vaste présidence de l'Hindoustan anglais, formée des prov. du Bengale, d'Allah-Abad, d'Aoude, d'Agrah, de Dehly, de Malwah, d'Orgeah, du pays situé entre la Djemnah et la Setledje et de l'île du prince de Galles sur la côte de Siam; cette présidence est partagée en 6 grandes divisions territoriales: Calcutta, Benarès, Bareilly, Dacca, Patna, et Mourched-Abad; le siège de la cour suprême pour le civil et le criminel est à Calcutta; la partie du Bengale proprement dit est bornée au N. par les Etats du radjah de Sikkim, le Boutan et le roy. d'Assam, à l'E. par la Birmanie, au S. par l'Océan indien, et à l'O. par le Bahar; elle a une surface de 15,625 l. c., arrosée et fertilisée par les deux principaux fleuves de l'Asie: le Gange et le Brahmapoutre; couvert de collines qui font partie des chaînes du Bahar et de l'Himalaya, et limitée à l'E. par les montagnes de Garraous et de Mogs. Toutes les différentes parties du territoire, arrosées par les diverses branches du Gange, sont marécageuses, mais tellement fertiles, que le Bengale a toujours par an deux récoltes si abondantes, qu'elles peuvent suffire pour deux années, et pourtant il n'y a pas plus d'un 8^e du territoire de cultivé. 3 saisons seulement règnent au Bengale: la chaude, qui est fatigante et pénible; la pluvieuse, époque pendant laquelle le Gange inonde les terres de ses eaux fécondantes, et la froide, qui est la saison douce et agréable. L'agriculture est fort arriérée dans ce pays: froment, riz, sucre, coton, indigo, opium, poivre, bétel, tabac, lin, fruits, sésame, noix, arce, noix de Galles, safran, résine, épices de toute espèce, aloès, benjoin, camphre, drogues pour la médecine et la teinture. Le maïs croît avec profusion même dans le sol le moins bon. Les montagnes sont couvertes de bois où vivent des hordes innombrables de singes, des buffles, des daims, des éléphants, des tigres et des sangliers; la volaille abonde ainsi que le gibier et le poisson du Gange; les bœufs, les buffles, les chèvres, les moutons ordinaires et les moutons à 4 cornes, sont également nombreux. Les contrées qui avoisinent les montagnes de l'Himalaya sont riches en mines de fer, et celles du Bahar renferment du sel, du salpêtre et des pierres précieuses. L'industrie s'applique à la fabrication des toiles de coton, étoffes de soie, cuirs, toiles à voiles, quincailleries, poteries, bijouteries, raffinerie de sucre, etc. La plus grande activité règne dans le commerce intérieur, celui de l'extérieur est fort étendu; les productions naturelles et industrielles du pays s'échangent contre les métaux bruts et façonnés, les draps, lainages, munitions de guerre et de marine, monnaies d'or et d'argent de l'Europe, les bois de teinture, les toiles peintes de la côte de Coromandel, le poivre, l'étain, la cire, le soufre, la poudre d'or de Malacca et de l'archipel oriental, le thé, l'alun, la porcelaine, les ouvrages en laque de la Chine, l'indigo, le sucre, le bois de sapan, les piastres de Manille et le bois de sandal, la bourre de coco, les cordages, les drogues et l'ivoire de Malabar. La pop. du Bengale, qui s'élève à près 25,300,000 âmes, se compose d'Hindous, de Musulmans, d'Arméniens et d'Européens de toutes les nations. Cette prov. où les Français possèdent Chandernagor,